

Mairie de Beynac
29 rue de la Croix des Combes
87700 BEYNAC

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026/22 EN DATE DU 15/04/2025

Le Conseil Municipal de Beynac s'est réuni en session ordinaire, le mercredi 15 avril 2026, à 18h30, à la Mairie, selon la convocation en date du 9 avril 2026, sous la présidence du maire, Madame Marie-Claude BEYRAND.

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 14

Représentés 01

Votants 15

Exprimés 15

Pour : 15

Contre : 00

Abstention 00

Présents :

15 Marie-Claude BEYRAND, Philippe TRAMPONT,
14 Sandrine JOUVE, Jean-Louis CONSTANT, Catherine
01 EBURDERIE, Jean-Pierre BERGER, Jocelyne
15 PIMPIN, Annick MACAIRE, David DU BOUCHERON,
15 Patricia ARENA, Fabienne CHARON, Lorine GORSE
15 Léo BUISSON, Antoine DURAND
00 **Excusé(é) :** Ludovic DUHAIN donne pouvoir à Marie-
Claude BEYRAND

Madame Sandrine JOUVE a été désignée secrétaire de séance.

CESSION D'UN CHEMIN COMMUNAL DÉCLASSÉ SITUÉ AU LIEU-DIT LE BOUCHERON

Vu la délibération n°2026/06 en date du 27 février 2026 portant constat de désaffectation et déclassement du domaine public d'un chemin communal situé au lieu-dit Le Boucheron longeant et traversant les parcelles cadastrées section C n°783, 782, 452, 784 et 447 ;

Cette portion de voie, ne disposant pas de référence cadastrale propre, est matérialisée sur le plan annexé à la présente délibération

Considérant que ce chemin, désormais intégré au domaine privé de la commune, ne présente plus aucune utilité pour la circulation publique ;

Considérant qu'il est situé exclusivement sur des parcelles appartenant à Monsieur Nicolas MOUSNIER et qu'il constitue un obstacle à la réalisation de son projet agrivoltaïque ;

Considérant que la cession de cette emprise permet à la commune de se défaire d'un bien devenu sans usage, sans incidence sur la desserte publique, et de supprimer toute charge future d'entretien ;

Considérant qu'au regard de ces éléments, le prix de cession a été fixé à la somme de 1 500 euros, correspondant à la valeur estimée de cette emprise compte tenu de sa situation et de son absence d'utilité publique ;

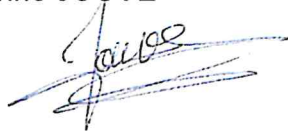
Considérant la demande d'acquisition présentée par Monsieur Nicolas MOUSNIER, propriétaire des parcelles riveraines ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide de céder** à Monsieur Nicolas MOUSNIER la portion de chemin communal déclassée située au lieu-dit Le Boucheron, telle que figurant sur le plan cadastral annexé ;
- **fixe** le prix de vente à 1 500 euros ;
- **désigne** Maître Pierre-Emmanuel PINLON Notaire, sis à Aix-sur-Vienne, 37 avenue du Président Wilson pour la rédaction de l'acte ;
- **précise** que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur ;
- **autorise** Madame le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tout document afférent à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;
Au registre sont les signatures ;

La secrétaire de séance,
Sandrine JOUVE



La Maire,
Marie-Claude BEYRAND

